



## Certitude et réconfort

# La quatrième parole de l'alliance Le jour du repos

### **Que Dieu veut-il dans le quatrième commandement?**

*Dieu veut d'abord, que le ministère de la Parole et l'enseignement chrétien soient maintenus<sup>1</sup>, et que moi, surtout le jour du repos, je vienne assidûment aux saintes assemblées<sup>2</sup> pour y entendre la Parole de Dieu<sup>3</sup> et prendre part aux saints sacrements<sup>4</sup>, pour invoquer publiquement le Seigneur<sup>5</sup> et pratiquer la charité chrétienne<sup>6</sup>, ensuite, que tous les jours de ma vie, cessant mes œuvres mauvaises, je le laisse œuvrer en moi par son Esprit, goûtant ainsi dès cette vie le repos éternel<sup>7</sup>.*

1. Dt 6.4-9, 20-25; 1 Co 9.11-14; 1 Tm 5.17; 2 Tm 2.2; 2 Tm 3.14-17; Tt 1.5.
2. Dt 12.5-12; Ps 40.10-11; Ps 68.27; Ac 2.42-47; Hé 10.23-25.
3. Rm 10.14-17; 1 Co 14.26-33; 1 Tm 4.13-16.
4. Ac 20.7; 1 Co 11.23-24, 33.
5. Col 3.16; 1 Tm 2.1-3, 8.
6. Ps 50.14; 1 Co 16.2; 2 Co 8-9.
7. És 66.23; Hé 4.9-11.

**Catéchisme de Heidelberg, Q&R 103**

1. Un jour institué à la création
2. Un jour motivé par la rédemption
3. Un jour changé par la résurrection
4. Un jour spécial de consécration
5. Tous les jours de sanctification
6. Le repos éternel en préparation

Dans sa grâce et sa miséricorde, le Seigneur notre Dieu a donné à son peuple le grand cadeau du « *jour du repos* » dont parle ici notre Catéchisme. C'est un jour qui nous a été donné dans le but de nous accorder du repos et nous permettre de l'adorer pour sa grande bonté. Dieu nous donne un jour spécial pour relaxer, nous reposer en lui et nous réjouir de son si grand salut en Jésus-Christ. Dieu n'a jamais voulu que l'observation de ce jour soit un lourd fardeau sur nos épaules; au contraire, il veut que ce soit un jour de fête et de réjouissance, dans la communion bénie avec lui et avec son peuple!

En abordant maintenant le quatrième commandement, nous ferons bien de nous rappeler que ce jour qu'il nous a commandé d'observer est destiné à être un jour de joie et de célébration, et non simplement un jour de restriction. Oui, Dieu nous demande de cesser notre travail régulier, mais c'est dans le but de nous donner une bénédiction bien meilleure que tout ce que le travail de nos mains ne pourra jamais nous procurer. Si nous consacrons ce jour à l'Éternel, nous serons toujours gagnants!

## 1. Un jour institué à la création

C'est au Sinaï que Dieu a formellement transmis le quatrième commandement à son peuple, après les avoir délivrés de leur misère en Égypte pour enfin leur procurer du repos. Pourtant, dès avant le Sinaï, l'institution du sabbat existait déjà. Après le départ d'Égypte, quand Dieu leur donna la manne à manger, Moïse dit à Israël de recueillir une quantité double de nourriture le sixième jour, car le lendemain était « *le saint sabbat de l'Éternel* » (Ex 16.23). Dieu leur a promis que le surplus de nourriture ne se gâterait pas comme durant les autres jours, mais qu'il se conserverait jusqu'au lendemain, car Dieu ne leur donnerait pas de manne à recueillir le jour du sabbat pour qu'ils puissent célébrer « *le sabbat en l'honneur de l'Éternel* » (Ex 16.25). L'institution du sabbat précède donc l'alliance au Sinaï. D'après le quatrième commandement, l'institution du jour du repos remonte à la création du monde.

« *Souviens-toi du jour du sabbat pour le sanctifier. Tu travailleras six jours et tu feras tout ton ouvrage. Mais le septième jour est le sabbat de l'Éternel ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui réside chez toi. Car en six jours l'Éternel a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qui s'y trouve, et il s'est reposé le septième jour : c'est pourquoi l'Éternel a béni le jour du sabbat et l'a sanctifié* » (Ex 20.8-11).

D'après ce commandement, le peuple de l'alliance était appelé à imiter le Seigneur. Tout comme l'Éternel œuvra pendant six jours consécutifs pour créer le monde entier, puis se reposa le septième jour, de même il nous demande de faire tout notre travail en six jours, puis de nous reposer le septième jour afin de consacrer cette journée au Seigneur, journée qu'il a bénie et sanctifiée. À noter que la raison du quatrième commandement exclut toute possibilité d'une création étalée sur des milliards d'années, car il nous serait alors impossible d'imiter Dieu; le Seigneur ne nous demande pas de travailler pendant des milliards d'années avant de nous reposer.

Bien entendu, Dieu ne s'est pas fatigué à créer le monde par sa puissance. Il s'est reposé dans le sens qu'il s'est arrêté de faire son activité créatrice et qu'il a contemplé son œuvre avec satisfaction. « *Dieu vit alors tout ce qu'il avait fait, et voici : c'était très bon* » (Gn 1.31). De plus, Dieu s'est reposé dans le but de faire entrer l'homme et la femme dans sa joie et son bonheur, d'où la précision selon laquelle « *Dieu bénit le septième jour et le sanctifia* » (Gn 2.3). Cette bénédiction était destinée à l'homme et à la femme.

Nous nous souvenons que Dieu, au sixième jour, créa Adam et Ève à son image, puis leur donna un travail gigantesque à accomplir : cultiver le sol, garder le jardin, dominer la terre, se multiplier, remplir la terre. Or, qu'ont-ils fait par la suite? À quoi l'homme et la femme ont-ils occupé leur première journée complète sur la terre? Plutôt que de commencer à s'atteler à cette tâche immense, ils ont profité d'un jour entier de repos béni et sanctifié par leur Créateur pour vivre dans la joie et la

communion avec leur Dieu. Leur bonheur ne dépendait pas de l'ouvrage de leurs mains, mais de leur communion avec Dieu qui leur faisait partager sa joie, dans l'admiration de son œuvre créatrice. Le jour du repos en vue de l'adoration est donc une ordonnance créationnelle au même titre que le mariage et le travail. Ainsi donc, même si certaines lois de l'Ancien Testament sur le sabbat ou les années sabbatiques étaient cérémonielles et temporaires et ne sont plus en vigueur depuis la venue du Christ, le jour hebdomadaire du repos est permanent en vertu de son ancrage dans l'ordre créé.

Puis, le drame du péché est survenu. Nos premiers parents se sont révoltés contre leur Créateur, entraînant leur postérité et toute la création dans les conséquences funestes de la chute. Comment pouvons-nous désormais nous reposer de nos œuvres qui sont entachées de péchés et de méchancetés? Comment trouver le repos et la joie en Dieu contre qui nous nous sommes rebellés?

## 2. Un jour motivé par la rédemption

L'esclavage auquel Israël a été réduit en Égypte est un reflet de l'état de perdition des hommes qui doivent attendre leur délivrance de la main bienveillante de notre Dieu. Lorsque Dieu redonna les dix commandements à son peuple dans les plaines de Moab, juste avant l'entrée dans le repos de la terre promise, le Seigneur leur donna une nouvelle motivation à respecter le jour du repos.

*« Le septième jour est le sabbat de l'Éternel, ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bœuf, ni ton âne, ni tout ton bétail, ni l'étranger qui réside chez toi, afin que ton serviteur et ta servante se reposent comme toi. Tu te souviendras que tu as été esclave au pays d'Égypte et que l'Éternel, ton Dieu, t'en a fait sortir à main forte et à bras étendu : c'est pourquoi l'Éternel, ton Dieu, t'a commandé de célébrer le jour du sabbat » (Dt 5.14-15).*

Si le jour du repos a été institué à la création du monde, il a été confirmé et motivé par la rédemption d'Israël. *« Tu te souviendras que tu as été esclave au pays d'Égypte et que l'Éternel, ton Dieu, t'en a fait sortir à main forte et à bras étendu. »* Le jour du repos en Israël n'était certainement pas destiné à être un lourd fardeau! Au contraire! Il était fait pour se réjouir de la grande délivrance que Dieu leur a procurée!

L'esclavage d'Israël en Égypte était le symbole de l'esclavage du genre humain tout entier, prisonnier du péché, du diable et de la mort. Une fois délivré de cet esclavage, le peuple de Dieu pouvait désormais célébrer l'Éternel dans la joie, en se reposant dans son œuvre rédemptrice. Plus encore, les Israélites étaient appelés à faire preuve de la même bienveillance envers leurs serviteurs et leurs servantes qu'ils devaient libérer de leurs tâches serviles pour qu'ils puissent eux aussi se reposer et célébrer le jour du repos dans la joie en Dieu. L'interdiction de travailler le jour du sabbat était stricte en Israël — avec toutefois des exceptions pour des raisons de nécessité —, mais ce jour devait avant tout être compris comme un jour de fête et de réjouissance qui devait se prolonger autour d'eux! C'était le signe de la bienveillance de l'Éternel qui les avait délivrés de très lourds et pénibles fardeaux!

C'est en Jésus-Christ que le jour du repos prend tout son sens! Le Seigneur Jésus n'est pas venu abolir le sabbat, il est venu l'accomplir dans toute sa richesse! C'est lui qui nous a délivrés de nos péchés, du diable et de la mort. Il promet le repos et la paix avec Dieu à tous ceux qui viennent à lui avec foi. Il a

déclaré : « *Le Fils de l'homme est Maître du sabbat* » (Mt 12.8) non pour renverser le sabbat, mais pour renverser les dégâts causés par le péché. C'est la raison pour laquelle il a fait plusieurs miracles le jour du sabbat. Devant les juifs indignés; qui pensaient qu'il violait le sabbat, Jésus leur a rappelé le véritable esprit de la loi sur le sabbat :

« *Lequel d'entre vous, s'il n'a qu'une brebis et qu'elle tombe dans une fosse le jour du sabbat, ne la saisira pour l'en retirer? Combien un homme ne vaut-il pas plus qu'une brebis! Il est donc permis de faire du bien les jours de sabbat* » (Mt 12.11-12).

Les guérisons qu'il a opérées le jour du sabbat démontraient avec puissance qu'il est venu non seulement faire du bien, mais jusqu'à restaurer la création brisée par le péché. Les personnes guéries pouvaient jouir d'un nouveau repos en Dieu jamais goûté auparavant!

Nous qui avons été délivrés d'un esclavage encore plus terrible que l'ancien Israël en Égypte, nous avons d'autant plus de raisons de nous réjouir de l'œuvre rédemptrice de Dieu en Christ. Le jour hebdomadaire du repos nous est donné comme jour de fête et de réjouissance en notre Sauveur. Il ne s'agit pas seulement de cesser de travailler soi-même pendant le jour du repos. Nous devrions également éviter de faire travailler les autres (restaurant, épicerie, etc.) et leur donner du repos. Plus encore, nous devrions profiter de cette journée pour faire du bien à notre prochain et les soulager de leurs fardeaux, comme le Christ nous a déchargés de nos pires fardeaux et nous a fait du bien en lui.

### **3. Un jour changé par la résurrection**

Plusieurs se demandent pourquoi le jour du repos n'est plus le samedi, comme c'était le cas dans l'Ancien Testament, mais le dimanche. Serait-ce une invention humaine, comme le prétendent les adventistes et les baptistes du 7<sup>e</sup> jour, ou bien ce changement a-t-il un fondement biblique?

Nous répondons que le jour du sabbat a été déplacé du samedi au dimanche du fait que le Christ est ressuscité le premier jour de la semaine. Chaque dimanche, nous célébrons la victoire de sa résurrection! Le jour du Seigneur est le signe que notre Seigneur Jésus-Christ a déjà commencé la nouvelle création et que nous recevons nous-mêmes un avant-goût de sa victoire. Des adventistes disent que le samedi où Jésus gisait au tombeau était le sabbat de la rédemption. Le grand problème avec cette idée est que le sabbat a été fait pour l'homme et pas seulement pour Dieu. Le sabbat de la création a été institué par Dieu au commencement pour qu'il soit un jour de repos pour l'homme et un temps de communion béni entre les hommes et leur Créateur. Comment concevoir que le samedi saint soit le sabbat de la rédemption, alors que les disciples sombraient dans l'amère déception et le désespoir? Ce jour-là, il n'y avait pour eux aucun repos, leur cœur n'était animé d'aucune joie en Dieu Rédempteur. C'est le lendemain, premier jour de la semaine, jour de résurrection et de victoire, qu'ils ont enfin goûté au repos de la rédemption! Jésus les rassembla et leur apparut, leur annonçant : « *Que la paix soit avec vous!* » (Jn 20.19). Merveilleuse paix venant du Ressuscité! Une semaine plus tard, Jésus leur apparut à nouveau pour leur annoncer à nouveau : « *Que la paix soit avec vous!* » (Jn 20.26). Déjà, le nouveau rythme était donné. Le premier jour de la semaine était consacré pour célébrer la victoire du Ressuscité. Nouveau jour de repos, signe du début de la nouvelle création!

Ajoutons qu'un tel changement n'est pas une surprise. Déjà dans l'Ancien Testament nous trouvons le principe du « sept plus un » ou encore du huitième jour. Par exemple, la circoncision devait être pratiquée le huitième jour après la naissance des garçons. La circoncision n'était rien de moins que le signe de l'alliance de grâce, signe et sceau de la justice gratuite de Dieu promise à Israël. Pensons aussi à la fête de la Pâque juive. La fête devait durer sept jours. Une sainte convocation était prescrite non seulement le jour du sabbat, mais également le lendemain, comme pour dire que le sabbat n'était pas complet en lui-même (Ex 12.16; Lv 23.7). La loi mosaïque ajoute :

« Depuis le lendemain du sabbat [...] vous compterez sept semaines entières. Vous compterez cinquante jours jusqu'au lendemain du septième sabbat; et vous ferez à l'Éternel une offrande nouvelle » (Lv 23.16).

Autrement dit, Israël attendait la plénitude du repos que le sabbat du septième jour ne pouvait pas donner pleinement. Il fallait dépasser sept pour aller jusqu'à huit. Il fallait dépasser 49 jours pour aller jusqu'à 50. De même, pour les années sabbatiques, il fallait dépasser sept fois sept ans pour aller jusqu'au jubilé de la cinquantième année, la grande année de repos et de grâce que seul Jésus-Christ est venu nous procurer par sa mort et par sa résurrection. Tout ceci montre bien que déjà l'Ancien Testament prévoyait un nouveau jour de repos supérieur au septième jour de la semaine, le repos de la nouvelle création par la résurrection du Christ le premier jour de la semaine!

#### 4. Un jour spécial de consécration

Lorsque Dieu dit dans le quatrième commandement : « Souviens-toi du jour du sabbat pour le sanctifier » (Ex 20.8), il est bien évident qu'il ne s'agit pas simplement de garder ce jour à l'esprit, mais de le sanctifier, c'est-à-dire le mettre à part pour des activités spécifiques. Sanctifier veut dire séparer de l'usage habituel pour le consacrer à Dieu de manière spéciale. Selon ce commandement, ce jour de repos doit être différent des autres jours de la semaine. Le Seigneur nous demande de cesser notre travail régulier pour consacrer ce jour à l'Éternel. Le jour du Seigneur est un jour de repos.

Nous comprenons, bien entendu, qu'il ne s'agit pas seulement de cesser nos travaux réguliers et de profiter de bons temps nous permettant de relaxer, mais bien de se reposer dans une communion particulière avec Dieu. Ce repos vise à célébrer non seulement son œuvre de création, mais plus encore son œuvre de rédemption en Jésus-Christ. Il s'agit d'un jour de fête où nous célébrons la résurrection du Christ le premier jour de la semaine et les bienfaits que son œuvre de rédemption nous procure, nous assurant un véritable repos spirituel autant que physique.

Nous savons que la vie est remplie d'occupations de toutes sortes. Si nous ne prenions pas un temps d'arrêt spécial durant la semaine, nous n'aurions jamais de temps pour Dieu. Il nous demande de nous reposer en lui et avec lui, afin que notre communion renouvelée avec lui nous procure un renouvellement intérieur et un rafraîchissement des plus bienfaisant. Cette célébration se vit au sein de la famille de Dieu, ce qui implique des activités particulières en Église.

L'Ancien Testament nous enseigne l'aspect communautaire de ce repos en Dieu puisqu'il devait y avoir « une sainte convocation » (Lv 23.3) en vue de rassembler le peuple de Dieu pour adorer l'Éternel

ensemble. De même, le Nouveau Testament nous apprend que c'est lorsque les disciples étaient réunis que le Seigneur leur apparut le premier jour de la semaine afin qu'ils reçoivent ensemble la joie et la paix du Christ ressuscité (Jn 20.19-21,26). Il n'existe aucune justification biblique qui nous permettrait de remplacer la sainte convocation du peuple de l'alliance par une promenade en forêt ou une détente au bord d'un lac où nous pourrions louer Dieu pour les merveilles de sa création. C'est notre Rédempteur ressuscité que nous célébrons et c'est son œuvre de rédemption qui nous procure le véritable repos. Voilà pourquoi, fondés sur les Écritures, nous confessons dans notre Catéchisme :

*« Dieu veut d'abord que le ministère de la Parole et l'enseignement chrétien soient maintenus, et que moi, surtout le jour du repos, je vienne assidûment aux saintes assemblées pour y entendre la Parole de Dieu et prendre part aux saints sacrements, pour invoquer publiquement le Seigneur... » (Q&R 103).*

Il est possible de se réunir pour adorer Dieu d'autres jours de la semaine; toutefois, nous sommes appelés à le faire *« surtout le jour du repos »*. Nous sommes tenus de venir aux saintes assemblées, non pas occasionnellement, mais assidûment, afin d'adorer Dieu ensemble.

*« Bénissez Dieu dans les rassemblements, bénissez le Seigneur, vous qui êtes issus de la source d'Israël! » (Ps 68.27).*

*« Je te célébrerai dans la grande assemblée, je te louerai au milieu d'un peuple nombreux » (Ps 35.18).*

*« Tu seras dans la grande assemblée la cause de mes louanges; j'accomplirai mes vœux en présence de ceux qui te craignent » (Ps 22.26).*

Ces assemblées sont saintes, non parce que ceux qui se rassemblent seraient meilleurs que les autres, mais parce que nous avons été mis à part pour appartenir à Dieu et le servir, et parce qu'il a promis d'être présent au milieu de nous. Il nous rencontre pour que nous puissions nous réjouir et nous reposer en lui. Il n'y a pas de meilleure façon de trouver le repos pour nos âmes que de nous mettre à l'écoute de sa bonne Parole qui nous proclame l'Évangile de Jésus-Christ et son œuvre merveilleuse de salut, nous procurant le pardon de nos péchés et le don gratuit de la vie éternelle par la foi en lui.

Le Saint-Esprit lui-même a établi dans l'Église des hommes consacrés à ce saint ministère. Écoutons par exemple cette parole très forte de l'apôtre Paul à Timothée, son compagnon d'œuvre :

*« Je t'adjure devant Dieu et devant le Christ-Jésus qui doit juger les vivants et les morts, et au nom de son avènement et de son royaume, prêche la parole, insiste en toute occasion, favorable ou non » (2 Tm 4.1-2).*

Cette exhortation solennelle démontre toute l'importance de ce saint ministère de la prédication et de l'enseignement. Soyons reconnaissants qu'en temps de pandémie, le ministère de la prédication et de l'enseignement chrétien a pu continuer d'être exercé et de porter fruit parmi nous. Nous savons toutefois que l'écoute de vidéos ou les cultes « en ligne » ne pourront jamais remplacer les véritables rassemblements du peuple de Dieu. Lorsque nous avons professé publiquement notre foi, nous avons pris l'engagement solennel *« d'être fidèles aux célébrations de cette Église »*.

L'apôtre Paul souligne encore l'importance de la prédication et de l'enseignement chrétien par cette autre recommandation à Timothée qui doit être mise œuvre dans l'Église : « *Que les anciens qui président bien soient jugés dignes d'un double honneur, surtout ceux qui prennent de la peine à la prédication et à l'enseignement* » (1 Tm 5.17). Ce texte nous enseigne au moins deux choses : D'abord, le ministère de la prédication et de l'enseignement est voulu et institué par Dieu, ce qui implique que nous devons venir « *pour y entendre la Parole de Dieu* ». C'est le moyen de grâce privilégié par Dieu pour faire naître la foi dans nos cœurs et pour la fortifier. Ensuite, ce ministère de la prédication doit être soutenu financièrement par l'Église, ce qui est souligné par l'offrande recueillie durant le culte d'adoration.

Le Catéchisme mentionne encore la participation aux sacrements et l'invocation publique du Seigneur qui sont des actes d'adoration dignes d'être pratiqués et mis en valeur le jour du repos. Les chrétiens réunis à Jérusalem « *persévéraient dans l'enseignement des apôtres, dans la communion fraternelle, dans la fraction du pain et dans les prières* » (Ac 2.42). Ils honoraient ainsi leur Dieu en même temps qu'ils en recevaient de grands bienfaits aussi bien personnels que communautaires.

Sachons consacrer le jour du repos à l'Éternel et par les activités qu'il a prévues et voulues pour bénir son peuple à travers un temps de rafraîchissement en communion avec lui. Ne négligeons pas de mettre en pratique sa bonne Parole. Faisons de ce jour spécial un jour délicieux où nous cessons de faire ce qui nous plaît pour faire de l'Éternel nos délices et ainsi recevoir de lui de grandes bénédictions. Le Seigneur a dit : « *Invoque-moi au jour de la détresse; je te délivrerai et tu me glorifieras* » (Ps 50.14). Le Seigneur garde en réserve de nouvelles délivrances pour ceux qui l'invoquent. Ces nouvelles délivrances nous procureront un repos plus profond en lui et nous pousseront à le glorifier encore davantage au milieu de la grande assemblée.

Le Catéchisme ajoute encore une activité propre au jour du repos qui consiste à « *pratiquer la charité chrétienne* ». Il est facile d'organiser des activités qui nous plaisent et qui satisfont nos désirs. Cependant, tout comme les Israélites délivrés d'Égypte étaient appelés à donner du repos à leurs serviteurs en mémoire de leur délivrance, de même nous devrions faire goûter à d'autres notre joie d'avoir été délivrés en Jésus-Christ. Visiter une personne malade ou hospitalisée, inviter des personnes seules ou qui traversent des difficultés, appeler un frère ou une sœur qui s'est éloigné du Seigneur, avoir du temps pour écouter et encourager une personne en détresse, voilà de belles façons de prolonger la fête que nous avons célébrée plus tôt en présence de Dieu au milieu de son assemblée.

Le jour du repos n'a pas été conçu pour être un lourd fardeau à porter, au contraire! De belles et grandes promesses sont faites à ceux qui consacrent ce jour à l'Éternel.

« *Si tu retiens ton pied pendant le sabbat, pour ne pas faire ce qui te plaît en mon saint jour, si tu qualifies le sabbat de délicieux, de jour saint de l'Éternel, de glorieux, et si tu le glorifies en ne suivant pas tes voies, en ne te livrant pas à ce qui te plaît, ni à de vains discours, alors tu feras de l'Éternel tes délices, et je te transporterai sur les hauteurs du pays, je te nourrirai de l'héritage de Jacob, ton père; car la bouche de l'Éternel a parlé* » (És 58.13-14).

## 5. Tous les jours de sanctification

Le quatrième commandement a-t-il une valeur uniquement un jour sur sept ou a-t-il une portée plus grande sur le reste de la semaine? Bien sûr, pour le reste de la semaine, Dieu a dit : « *Tu travailleras six jours et tu feras tout ton ouvrage* » (Ex 20. 9), afin de mettre en contraste le jour du repos. Durant la semaine nous vaquons à nos travaux réguliers, contrairement au dimanche réservé à l'adoration de Dieu en Église. Cependant, le jour du repos institué par Dieu contient des applications particulières pour le reste de la semaine, car sa signification profonde dépasse le cadre d'une seule journée dans la semaine, d'où cette mention du Catéchisme : « *Ensuite, que tous les jours de ma vie, cessant mes œuvres mauvaises, je le laisse œuvrer en moi par son Esprit, goûtant ainsi dès cette vie le repos éternel* » (Q&R 103). Si le premier jour de la semaine doit être consacré au Seigneur et lui appartient de manière spéciale, cela ne veut pas dire que les autres jours de la semaine ne lui appartiennent pas, bien au contraire! En réalité, notre Dieu nous demande de lui consacrer nos vies entières tous les jours de la semaine, par l'action puissante du Saint-Esprit en nous. « *Soit donc que vous mangiez, soit que vous buviez et quoi que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu* » (1 Co 10.31). « *Quoi que vous fassiez, en parole ou en œuvre, faites tout au nom du Seigneur Jésus, en rendant grâces par lui à Dieu le Père* » (Col 3.17). Ce sera le prolongement logique de toute la grâce qu'il nous a manifestée en Jésus-Christ, en guise de reconnaissance à Dieu pour sa délivrance incomparable. « *Je vous exhorte donc, frères, par les compassions de Dieu, à offrir vos corps comme un sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu, ce qui sera de votre part un culte raisonnable* » (Rm 12.10). Ce « culte raisonnable » qui consiste à nous offrir tout entier à Dieu en sacrifice de reconnaissance devra être présenté chaque matin, au début de chaque journée de travail, d'études ou d'autres activités.

## 6. Le repos éternel en préparation

Le jour du repos hebdomadaire annonce et prépare une merveilleuse promesse. Le jour du repos n'est qu'une oasis temporaire, un temps d'arrêt où nous nous reposons du travail régulier et où nous célébrons la bonté et la délivrance de l'Éternel. Demain, nous retournons au travail, en attendant encore la plénitude du repos éternel. Quant à notre combat contre le péché en nous, il fait rage encore. En Jésus-Christ, nous pouvons nous reposer de nos œuvres mauvais, mais notre combat contre le péché ne cessera jamais tant que nous serons sur cette terre. Le repos complet et parfait est gardé en réserve pour plus tard. La restauration complète dans la nouvelle création est encore à venir. Lorsque nous laissons le Saint-Esprit œuvrer en nous, nous « *goûtons ainsi dès cette vie le repos éternel* » (Q&R 103); cependant, il ne s'agit que d'un avant-goût du repos éternel. En attendant, nous vivons encore au milieu de ce monde déchu, avec ses souffrances, ses déceptions et ses malheurs.

Les non-chrétiens emploient leur temps libre comme une soupape de sécurité, pour oublier, se changer les idées, se divertir. Les chrétiens ne consacrent pas le jour du repos à l'Éternel pour oublier les tracas de la vie ni pour se divertir, mais pour être réellement renouvelés intérieurement, recevoir une nouvelle direction dans leur vie, être encouragés par une nouvelle espérance vivante et rafraîchissante. Notre repos est ainsi véritable et profond, et non superficiel et vide, comme le monde le recherche. Courir après des activités récréatives et des divertissements de toutes sortes peut devenir très fatigant et vain. Les congés, les fins de semaine, les vacances, bien que très utiles, ne



restaurent pas intérieurement et n'éliminent pas les difficultés rencontrées au travail ou les épreuves de la vie. Quant à nous, le jour du repos n'a pas pour but de nous faire fuir loin de la réalité, mais d'être nourris et fortifiés afin d'être mieux préparés à affronter les problèmes de cette vie. Notre communion avec Dieu et notre repos en lui nous donnent une espérance nouvelle. Le rythme du jour de repos et des six jours de travail pointe vers l'avenir éternel duquel nous nous approchons toujours plus. Nous espérons en Jésus-Christ un avenir glorieux en sa présence! Nous avons déjà ici-bas un avant-goût de ce repos céleste, dont l'épître aux Hébreux nous fait miroiter la promesse.

*« Il reste donc un repos de sabbat pour le peuple de Dieu. Car celui qui entre dans le repos de Dieu se repose aussi de ses œuvres, comme Dieu se repose des siennes. Empressons-nous donc d'entrer dans ce repos-là, afin que personne ne tombe, en suivant le même exemple de désobéissance » (Hé 4.9-11).*

Oui, nous avons la promesse de cet avenir éternel que nous goûtons déjà partiellement aujourd'hui, mais ce jour-là, nous nous reposerons de tous nos travaux terrestres, de toutes nos souffrances et de la vanité de la vie actuelle sur cette terre de misères, pour vivre dans la joie parfaite et complète en présence de notre merveilleux Rédempteur entouré de tous ses élus qui l'adoreront d'un même cœur.

---

**Paulin Bédard**, pasteur

*Certitude et réconfort*, série d'études doctrinales sur le Catéchisme de Heidelberg.

L'auteur est pasteur de l'Église chrétienne réformée de Beauce, Québec, Canada, et directeur du site *Ressources chrétiennes*.

[www.ressourceschretiennes.com](http://www.ressourceschretiennes.com)



2020. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))